

DEPARTEMENT  
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT  
DE  
**BESANCON**

COMMUNE  
DE  
**PLACEY**

Commune de : **PLACEY**

N° code postal : **25170**

**EXTRAIT**

**du registre des Délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille vingt-six le 1<sup>er</sup> avril,  
Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de  
**M. Frédéric REIGNEY , Maire**

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 1<sup>er</sup> avril 2026

que la convocation du conseil avait été faite **le 25/03/2026** et que le nombre des membres en exercice est de : **9**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités

Etaient présents : Frédéric REIGNEY, Sylvain PERRUCHE, Gaelle BOURGEOIS, Gérard ROY, Camélia HORAICHI, Elodie MAIELLO, Ludovic ELLENA, Noémie LAURENT, Alexis PICARD

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Madame Elodie MAIELLO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Le Maire a déclaré la séance ouverte.**

**OBJET: VOTE DES TAUX 2026**

Le Conseil Municipal, décide par 5 voix pour et 4 voix contre décide de fixer comme suit les taux d'imposition pour les taxes foncières bâti et non bâti soit une augmentation globale de 2%.

- TAXE FONCIERE SUR LE BATI 26.07 %
- TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI 9.74 %
- TAXE D'HABITATION 12.81 %

Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an susdits.

Le Maire,



Frédéric REIGNEY